

PEDIBUS !
*Charte d'engagement des enfants
et des parents*

Les parents et leurs enfants s'engagent à respecter les règles reprises ci-dessous, établies pour garantir le bon déroulement des ramassages et la sécurité des participants.

1. Absence

Si l'enfant est empêché de participer au ramassage, les parents doivent avertir l'accompagnateur du jour concerné. Prévenir de préférence la veille, **et au plus tard le jour même à 8h00.**

2. Retards

Le groupe **respecte l'horaire et n'attend PAS** un élève en retard.

Si votre enfant est en retard et rate le groupe, dites-lui ce qu'il doit faire.

Si c'est le groupe qui est en retard, votre enfant doit attendre **5 min**. Si le groupe n'arrive pas, dites à votre enfant ce qu'il doit faire.

3. Responsabilité :

Votre enfant reste sous votre responsabilité : il doit être couvert par une Assurance en Responsabilité Civile.

4. Modalités pratiques et conseils

- Votre enfant doit obéir aux accompagnateurs.
- En cas de pluie, l'accompagnement est maintenu. Prévoyez un imperméable (si l'enfant ne vient pas, prévenez l'accompagnateur).
- Évitez les cartables surchargés

Signature de l'enfant :

Signature des parents :

PEDIBUS !
*Charte d'engagement des enfants
et des parents*

Les parents et leurs enfants s'engagent à respecter les règles reprises ci-dessous, établies pour garantir le bon déroulement des ramassages et la sécurité des participants.

1. Absence

Si l'enfant est empêché de participer au ramassage, les parents doivent avertir l'accompagnateur du jour concerné. Prévenir de préférence la veille, **et au plus tard le jour même à 8h00.**

2. Retards

Le groupe **respecte l'horaire et n'attend PAS** un élève en retard.

Si votre enfant est en retard et rate le groupe, dites-lui ce qu'il doit faire.

Si c'est le groupe qui est en retard, votre enfant doit attendre **5 min**. Si le groupe n'arrive pas, dites à votre enfant ce qu'il doit faire.

3. Responsabilité :

Votre enfant reste sous votre responsabilité : il doit être couvert par une Assurance en Responsabilité Civile.

4. Modalités pratiques et conseils

- Votre enfant doit obéir aux accompagnateurs.
- En cas de pluie, l'accompagnement est maintenu. Prévoyez un imperméable (si l'enfant ne vient pas, prévenez l'accompagnateur).
- Évitez les cartables surchargés

Signature de l'enfant :

Signature des parents :